

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 18 janvier 2023

Le 18 janvier 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRE Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2022, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

### **Extension du réseau basse tension rue de Châlons – Salle socio-culturelle**

Pour le fonctionnement de la nouvelle salle socio-culturelle, il est nécessaire de mettre en place un nouveau transformateur sur la parcelle de la salle. Pour ce faire il convient de procéder à une extension du réseau basse tension rue de Châlons.

Le transformateur sera implanté dans l'angle formé par les 2 chemins de l'association foncière des travaux de tranchée sont donc nécessaires pour procéder aux divers raccordements.

Le coût des travaux à la charge de la commune est estimé par le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne à 4 884,00 € TTC.

Les travaux seront réalisés par le SIEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis et autorise le Maire à réaliser toutes les formalités en lien avec ce projet.

### **Renforcement de réseau au poste "Chavignaud"**

En lien avec l'extension de réseau évoquée ci-dessus, l'alimentation électrique de la nouvelle salle socio-culturelle nécessite de renforcer le réseau au poste "Chavignaud" rue de Châlons.

Nous avons donc pris contact avec le SIEM qui a établi un projet de renforcement du réseau électrique.

Le coût des travaux est estimé à 58 000,00 € HT, soit 69 600,00 € TTC. Ils seront financés en totalité par le SIEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de renforcement du réseau électrique sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 26 janvier 2023.

Le Maire,



  
Romain SINNER